

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **24**
Nombre de votants : **32**
Date de convocation : **21/03/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 29 Mars , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1^{er} Vice-Président, Président de séance.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018
BUDGET PRINCIPAL**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
G.CHINAUD (Calmeilles) à A.PUIG
C.VILA (Oms) à P.BELLEGARDE
JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)
R.PEREZ, P.MAURY (Thuir)

Excusés :

B.COUSSOLLE (Trouillas)

M.René OLIVE a quitté la salle.

Monsieur Michel FERRER est élu secrétaire de séance.

Les compte-rendus des deux dernières séances du Conseil sont approuvés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET GENERAL

Code INSEE : 66210 Etablissement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES- BUDGET GENERAL	COMPTE ADMINISTRATIF Année 2018 Page n°2	Département : PYRENEES ORIENTALES Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR Date d'Edition : 29/03/2019
<p align="center">DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF</p> <p align="center">Séance du 29 Mars 2019 à 17h30</p> <p>Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M.Rémy ATTARD, 1er Vice Président, Président de séance après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :</p>		
<p>Résultat de fonctionnement à affecter C = A+B</p> <p>Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)</p>		<p>2 488 102,29</p> <p>1 538 102,29 950 000,00</p>
<p>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</p> <p>Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)</p> <p>Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)</p>		<p>955 377,74</p> <p>699 037,00 256 340,74 576 938,98</p>
<p>EXCEDENT de financement de la section d'investissement (F + G)</p> <p align="right">1 532 316,72</p>		
<p>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :</p>		
<p>Report excédentaire en investissement (IR 001) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068) Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)</p>		<p>955 377,74 - 1 500 361,18 987 741,11 -</p>

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :

les conseillers communautaires présents et représentés
Pour expédition conforme,
Le 1er Vice-Président, Président de séance,



(Signature)
M.Rémy ATTARD